



INSTITUT KEMETMAAT-CHEIKH ANTA DIOP
ASSOCIATION KEMETMAAT

Abidjan- quartier Riviera - Rond - point ADO
Face Inspection Générale du Ministère de l'Environnement
kemetmaatabidjan@gmail.com
Whatsaap/Telegram : 225 0708081322

BULLETIN D'INSCRIPTION AU BESA (PREPA) DE KAMITOLOGIE
Session 2 : Juillet – Décembre 2023
A REMPLIR ET A NOUS RETOURNER

La campagne d'inscription et de réinscription aux enseignements en ligne de la deuxième session de l'année 2023 de l'IKCAD est ouverte. Elle sera close le 30 juin 2023. **Les cours débuteront le vendredi 7 juillet 2023.**

LES CONSIGNES

1) Après avoir pris connaissance au préalable des informations disponibles en ligne sur ce site www.kemetmaat.online. Renseignez et retournez ce bulletin scanné ainsi que les pièces requises :

- votre diplôme de BAC ou diplôme équivalent ou votre dernier diplôme
- Carte nationale d'identité

2) Si vous remplissez toutes les conditions exigées vous recevrez dans les 72 heures un mail de recevabilité de votre demande qui vous autorise à procéder au paiement des frais d'inscription dans un délais de 5 jours. (Passé ce délai votre inscription n'est plus garantie car les places sont limitées).

Attention ! Les frais sont payables en totalité à l'inscription.

3) Les moyens de paiement

Le paiement peut se faire par virement bancaire ou service de transfert d'argent ou paiement mobil (money gram, ria, orange...). Les modalités vous seront précisées par mail



4) Dès lors Vous recevrez un lien pour participer aux cours

A RENSEIGNER

1 - Situation à l' Etat Civil

Nom:

Prénoms:

Date et Ville de naissance:

Sexe:

Nationalité :

2 –Adresse

Ville de résidence:

Adresse :

Email:

Téléphone 1:

Pour suivre la formation :

Adresse Gmail obligatoire contenant votre nom ou initiales :

Téléphone (télégram) :

2 – Cochez votre choix de formation :

Option 1 : inscription BESA semestre 1

.

Option 2 : inscription BESA semestre 2

Attention ; En Prépa on ne peut pas s'inscrire par Seba (unité d'enseignement).

.

NB : Tarif par semestre : Continent : 350 000 frs CFA Diaspora : 670 euros

PARTIE A RENSEIGNER EXCLUSIVEMENT PAR LES NOUVEAUX ETUDIANTS

1 – Identité culturelle africaine



Nom (s) :

2 – Situation professionnelle

Profession:

Autres Activités

3 – Les formations déjà reçues (discipline, niveau, diplôme...) :

4 – Cochez vos centres d'intérêt ? :

- Éducation – Culture – Recherche - Création
- Économie
- Communication
- Santé africaine
- Spiritualité
- Sécurité
- Autres :

Lieu et Date :

Lu et approuvé

Signature :

INSTITUT KEMETMAAT-CHEIKH ANTA DIOP

ASSOCIATION KEMETMAAT

kemetmaatabidjan@gmail.com

ACCORD SUR LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VOTRE INSCRIPTION A L'IKCAD

1 - Les cours sont proposés sous un format numérique principalement en ligne. Tous les cours sont accessibles par ordinateur. En conséquence pour bien suivre ces cours l'étudiant doit obligatoirement :

- Avoir une connexion internet stable et de haut débit.



- Avoir un ordinateur portable ou de bureau et éventuellement un smartphone de qualité avec de l'espace mémoire suffisant sur ces appareils.

- Avoir un niveau de base pour utiliser un ordinateur à savoir naviguer dans l'explorateur de Windows ou dans le Finder sur mac.

- Être capable d'installer une application sur son smartphone, un logiciel sur son ordinateur et être capable de retrouver un fichier télécharger sur smartphone et sur son ordinateur.

- Savoir utiliser les applications bureautiques (Word, Excel.) et l'application Classroom

2 - La plate-forme numérique de l'IKCAD utilise 4 outils principaux :

- Une application de formation en ligne où sont disponibles la vidéo, le manuel et les exercices classés par séquence pédagogique.

- Une application pour les séances de webconférences en live

- des groupes « Telegram » qui regroupent les étudiants d'une même classe et leurs formateurs.

- Une boîte Gmail pour les correspondances entre formateurs et entrepreneurs

3 – L'étudiant doit obligatoirement posséder un boîte Gmail. L'adresse mail doit être composée uniquement de son nom et de ses prénoms à l'Etat civil.

4 – L'étudiant doit utiliser son nom et ses prénoms à l'Etat civil dans ses relations avec l'administration, sur les supports pédagogiques et l'inscription aux groupes. En effet les noms et prénoms à l'Etat civil figureront uniquement sur les parchemins.

5 – Les droits et frais d'inscriptions sont payables d'avance et ne sont pas remboursables sauf en cas de non-exécution des formations par l'IKCAD. Les frais d'expédition ou de transfert des règlements sont à la charge exclusive de l'étudiant.

6 – L'inscription est effective et valide quand l'étudiant s'est entièrement acquitté des droits et frais d'inscription.

Pour marquer votre accord cochez ci-dessous et joignez cette feuille à votre fiche d'inscription.

Lu et approuvé

Date

Nom et prénoms.....

Signature

